

05/02/2025

Chers parents d'élèves des classes de 4^{ème},

Si vous souhaitez **dispenser votre enfant du programme libanais pour l'année 2025/2026**, merci de noter que les autorisations de dispenses octroyées par le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur (document final du MEHE) doivent impérativement nous parvenir **avant le 31 mai 2025** pour application en septembre 2025.

Si votre enfant est déjà dispensé et sa dispense mise en application actuellement, ce message ne vous concerne pas ; par contre, si votre enfant est déjà dispensé mais que vous souhaitez **activer sa dispense** pour l'année prochaine, merci de respecter les **mêmes délais** pour nous en informer.

POUR DES RAISONS D'ORGANISATION INTERNE, AUCUN CHANGEMENT DE STATUT NE SERA POSSIBLE AU-DELA DE LA DATE PRECITEE.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter madame Maram Itani Saïd par mel à l'adresse suivante : maram.itanisaid@cpf.edu.lb

Cordialement,

Matthieu Raynaud
Proviseur